



**PROCES VERBAL  
N° 64/CNCMP/2019  
DU 25/12**

Le mercredi 25 décembre 2019 à 12 h Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ciré Amadou.

**Etaient présents:**

- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

**Etait absent:**

- Jemal Mahfoudh, membre du CP

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE  
TAAZOUR À LA SOLIDARITÉ NATIONALE ET À LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION**

1°/- **Examen** d'une autorisation de passer un projet de marché par entente directe relatif à la mise en place d'un cadre général d'action au profit de TAAZOUR, **Réf.Lettre 026 reçue le 23 Décembre 2019 de TAAZOUR**

**Décision**

**Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :**

- fournir le projet de marché à passer par entente directe signé par l'attributaire,**
- fournir le PV de négociation du marché,**
- fournir la décision de la commission des marchés approuvant le projet de marché,**
- fournir le rapport spécial justifiant le recours à ce mode de passation (ED),**
- fournir l'étude des prix.**

**COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT RURAL**

2°/- **Examen** d'une décision rendant infructueux le DAO relatif à l'acquisition de réactifs de laboratoire de santé humaine et animale du projet REDISSE III. Réf.: lettre n° 75 du 19/12/2019 de la CMD/MDR/SE reçue le 19/12/2019 /12/2019

**Décision**

**Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision de la CMD/MDR/SE rendant ledit DAO infructueux.**

*(Handwritten signatures and initials in blue ink)*

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

3°/- **Examen** du projet de marché par entente directe relatif à la réalisation des travaux de 15 forages d'exploitation dans les Wilayas du Hodh Echargui, du Hodh El Gharbi, de l'Assaba, du Brakna, du Gorgol, du Guidimagha, du Tagant, du Trarza et de l'Inchiri, **Réf: lettre CMD/MHA reçue le 19 décembre 2019**

**Décision**  
*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé par entente directe avec la SNFP pour un montant de 10 000 000 MRU TTC et un délai de 4 mois*

4°/- **Examen** du complément d'informations relatif au projet de marché par entente directe pour les travaux de renforcement de système AEP de Chinguitty, **Réf: lettre n° 114/CMD/MHA reçue le 17 décembre 2019**

**Décision**  
*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé par entente directe avec la SNDE pour un montant de 6 746 600 MRU TTC et un délai d'un mois*

5°/- **Examen** du DAO corrigé relatif aux travaux de fixation des dunes, de mises en défense et plantations (réserves pastorales et forêts classées), de régénération du gommier, de périmètres maraîchers et d'agroforesterie féminine, **Réf: lettre n° 110/CMD/MHA reçue le 17 décembre 2019.**

**Décision**  
*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit DAO corrigé*

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

6°/- **Examen** du projet de DAO relatif aux travaux de réhabilitation et élargissement de 42 km de la route Nouakchott-Boutilimitt, **Réf: lettre n° 117/CMD/MET reçue le 18 décembre 2019**

**Décision**  
*Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour la prise en compte des observations suivantes:*

- *Avis d'Appel d'Offres: page 3: préciser que les expériences doivent être attestées par des maîtres d'ouvrages publics;*
- *en terme de qualification, il est demandé au niveau de Avis d'Appel d'Offres un marché similaire d'une longueur de 40 Km ou 2 marchés d'une longueur cumulée de 60 Km. Cette disposition doit aussi être indiquée dans le tableau de qualification ;*
- *en terme de qualification, il est demandé au niveau de l'Avis d'Appel d'Offres qu'en cas de groupement le chef de file doit satisfaire à 60% du chiffre d'affaires global. Dans le tableau de qualification, en plus du chef de file, il est indiqué que chaque membre du groupement doit satisfaire à 30% du chiffre d'affaires global ( prière harmoniser)*
- *au niveau du CCAP, préciser la commission de réception.*

7°/- **Examen** de l'additif n°1 au projet de DAO relatif aux travaux d'aménagements annexes au niveau de la ville de Rosso, **Réf: lettre n° 174/CMD/MET reçue le 17 décembre 2019**